

*Date de dépôt : 15 décembre 2014*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Assez d'expérimentations animales financées par des fonds  
publics ! Pour un centre d'excellence consacré au  
développement de nouvelles méthodes substitutives**

### **Rapport de M. Jean Romain**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Sous l'auguste présidence de M. Spuhler, la Commission des pétitions s'est penchée à quatre reprises sur la pétition susmentionnée : la première fois en date du 29 septembre 2014 pour l'audition M. Luc Fournier, pétitionnaire ; suivie le 6 octobre par l'audition de M. Jacques Terrettaz, président de la Commission cantonale pour les expériences animales ; le 1<sup>er</sup> décembre, elle a entendu M. Denis Hochstrasser, accompagné de M. Jean-Luc Veuthey, vice-recteurs de l'Université de Genève ; enfin, le 8 décembre, elle a discuté cette pétition et a voté son dépôt sur le bureau du Grand Conseil à l'unanimité moins une abstention.

M<sup>me</sup> Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique SGGC, a assisté aux séances. Les procès-verbaux ont été tenus M. Christophe Vuilleumier. Qu'ils en soient remerciés tous deux.

### **1. Présentation**

Jean-Paul Sartre disait que lorsqu'on aime trop les animaux c'est qu'on n'aime pas assez les hommes. Il avait raison. Reste qu'un certain nombre de cas montre que le modèle animal semble inadapté pour étudier les pathologies humaines. Cette pétition demande de soutenir financièrement le développement d'autres méthodes de recherche, sans doute aussi efficaces pour trouver des solutions transposables à l'homme. La souffrance animale

est au cœur de cette demande. Cependant, mettre de l'argent pour soutenir la recherche ici, c'est en enlever là ; et les budgets ne sont pas sans limites.

## **2. Audition de M. Luc Fournier, vice-président de la Ligue suisse contre la vivisection, pétitionnaire**

M. Fournier mentionne que cette pétition fait suite à la décision de l'université et de l'EPFL d'investir dans le projet du campus Biotech. Ce dernier représente une opportunité pour développer un centre dédié aux méthodes substitutives gérées par l'Université de Genève, une idée qui fait suite à plusieurs collaborations, notamment la mise en œuvre de la chaire d'enseignement des méthodes substitutives inaugurée en 2009. L'université s'est engagée depuis plusieurs années dans les méthodes substitutives mais dans les faits il ne se passe rien. Cette alternative représenterait une opportunité intéressante. Un fonds de plusieurs millions de francs alloué sur plusieurs années est déposé auprès du secrétariat à l'économie du département fédéral pour initier une méthodologie visant à réduire l'expérimentation animale et affiner les expériences. La demande a été déposée le 6 janvier de cette année, et va ouvrir la porte à des financements qui seront départagés entre les cantons.

Membre de la Commission sur l'expérimentation animale du canton de Genève, M. Fournier rappelle que la Confédération oblige les cantons, qui autorisent des expérimentations animales, à mettre sur pied des commissions indépendantes de l'autorité, composées de spécialistes qui préavisent les demandes d'expérimentation. Des représentants de la recherche, des méthodes substitutives, de la défense des animaux et un vétérinaire siègent dans cette commission. De nombreux projets sont financés, projets qui vont au-delà de l'aspect de recherche fondamentale pure et qui ont pour principal objectif de donner du travail à de jeunes doctorants et de fonder des publications. Mais la moitié de ces projets ne serviront pas à autre chose. M. Fournier pense que, plutôt que de continuer de dépenser des fonds pour permettre à des doctorants de publier, mieux vaudrait dépenser de l'argent pour leur permettre de mettre au point des méthodes alternatives.

A une question qui demande si ces fonds pourraient être prélevés sur l'enveloppe dédiée au campus Biotech, M. Fournier répond que l'université dispose de fonds pour soutenir des projets de recherche mais la majorité des fonds ne proviennent pas de l'Université de Genève mais de fondations comme le Fonds national de la recherche scientifique. La Confédération a l'obligation depuis 30 ans, de par la loi sur la protection des animaux, de soutenir les méthodes substitutives, mais jusqu'à présent cette aide se monte à 400 000 F pour la totalité des projets en Suisse. A l'inverse, le Fonds

national de la recherche scientifique alloue 100 millions de francs pour des projets d'expérimentation animale. Le soutien des méthodes substitutives étant inscrit dans la législation, l'idée est de demander au service du vétérinaire fédéral de mieux s'engager dans cet effort. L'université a déclaré investir sur ses fonds quelque 7 millions pour l'expérimentation animale et 300 000 F pour les méthodes substitutives, ce qui démontre une certaine disproportion des financements opérés par l'Université de Genève.

On apprend de la discussion qui s'ensuit que :

- Le laboratoire Epithelix à Plan-les-Ouates a développé un modèle d'épithélium respiratoire humain. Le professeur Marchasson travaillait sur des souris mais n'était pas convaincu par les modèles de souris à disposition et a préféré développé un modèle cellulaire permettant de tester des molécules.
- Un certain chercheur a réussi à développer un modèle en trois dimensions qui permet de faire une biopsie en cultivant une tumeur entourée de tissus sains, ce qui implique qu'il est possible d'étudier les effets du médicament. Ce chercheur pourra mettre son modèle sur le marché.
- Une directive européenne sur les cosmétiques interdit depuis 2009 de mener des tests sur les animaux.
- Les animaux coûtent cher à produire parfois et à entretenir (certaines souris peuvent valoir jusqu'à 500 F).
- Il faudrait cesser de recourir à des animaux à défaut d'autres solutions. Mais plusieurs ordonnances fédérales régissent la pratique de l'expérimentation animale.
- S'il y a une nette diminution des expériences en France et en Suisse dans les industries pharmaceutiques, il y a une augmentation du nombre d'expériences dans la recherche académique puisque le nombre de chercheurs s'accroît.
- Il n'y a plus de chiens depuis vingt ans dans les expériences. L'université utilise des souris, des rats, des porcs et des lapins.
- Belle-Idée possède sa propre animalerie. M. Fournier déclare avoir contrôlé cette animalerie il y a quatre ans et avoir eu l'impression d'être dans les pays de l'Est des années 70.
- Le milieu de la recherche est ultracompetitif et 10 000 doctorants y travaillent dans les universités.

### **3. Audition de M. Jacques Terrettaz, président de la Commission cantonale pour les expériences animales**

Pour M. Terrettaz, cette pétition vise à instaurer une limitation de la souffrance animale. Il est facile d'évaluer l'indispensable lorsqu'il est question de tester un médicament, mais il explique que cette notion est plus difficile pour la recherche fondamentale. Il observe par ailleurs que la commission qu'il préside propose des méthodes alternatives et compte dans ses rangs une personne spécialisée dans ces méthodes alternatives.

Le modèle animal ne remplacera jamais l'homme, et les méthodes alternatives s'en éloignent plus encore, mais ces dernières sont valides pour un certain nombre de choses.

Il existe une échelle de quatre niveaux de souffrance qui ont été établis par l'office vétérinaire.

De la discussion émergent les aspects suivants :

- Il y avait 24 000 animaux l'année passée, toutes espèces confondues, qui ont fait l'objet de demandes, lesquelles ont toutes été acceptées. Ce nombre se montait à 50 000 l'année précédente. C'est un chiffre fluctuant.
- Un développement des méthodes alternatives entraînera une diminution du nombre d'expérimentations animales, certes, mais il est utopique de penser que ces méthodes élimineront l'expérimentation animale toujours nécessaire.
- Les expériences menées dans l'animalerie de Belle-Idée font l'objet d'autorisations ; certaines d'entre elles portent sur des stupéfiants. La Direction de la santé a en l'occurrence estimé que ces expériences étaient justifiées.
- Il existe toujours un surplus d'animaux en raison des élevages. Chaque animalerie a une autorisation, et ces animaleries euthanasient les populations en surplus. On ne sait donc jamais exactement le nombre d'animaux qui sont présents dans ces animaleries.
- Tous les cantons universitaires possèdent une commission similaire à celle qu'il préside à Genève.

### **4. Audition de MM. Denis Hochstrasser, professeur, et Jean-Luc Veuthey, vice-recteur de l'Université de Genève**

Présentations des auditionnée : M. Hochstrasser est médecin interniste clinicien et chef du Département de médecine génétique et de laboratoire aux Hôpitaux universitaires de Genève, tout en étant professeur en pharmacie et vice-recteur. Il est l'un des artisans de la reconversion du campus Biotech.

M. Veuthey est également professeur de pharmacie, chargé du laboratoire de chimie analytique pharmaceutique de la faculté des sciences et vice-recteur de l'université.

En préambule, M. Hochstrasser observe que le coût de l'expérimentation animale à Genève se monte à 6 millions de francs, pour un budget global de l'université de 800 millions. Les animaleries représentent donc moins de 1% de ce budget. Le coût de ces animaleries prend en compte le personnel, les locaux et les expériences elles-mêmes.

Force est de constater que l'expérimentation animale a subi des changements importants au cours des années grâce au développement de plusieurs domaines, comme, notamment, l'imagerie. L'animal doit être le plus sain possible pour avoir une observation la plus objective. La gradation de la douleur va de 0 à 4, un degré qui a chuté largement grâce à l'imagerie.

Il est important de mesurer l'effet des gènes lorsqu'on étudie les maladies, et il n'est guère possible de mener des expérimentations humaines, raison pour laquelle l'expérimentation par le croisement d'animaux demeure nécessaire. Il est dès lors inévitable de se retrouver avec plus d'animaux que le nombre requis pour une expérience puisque la reproduction entraîne plus de sujets que nécessaire. Il est en l'occurrence normal de recourir à l'euthanasie, plutôt que de laisser ces animaux dépérir dans des cages.

Le principe des 3R *Refine* (améliorer), *Reduce* (réduire), *Replace* (remplacer) est appliqué à Genève, un concept qui décrit de manière brève et précise ce qu'il convient de prendre en compte lors de la planification d'une expérience sur des animaux. Il existe des **méthodes complémentaires** – et non alternatives comme le mentionnent les pétitionnaires – dont il faut tenir compte dans le cadre des expérimentations. Un travail considérable est ainsi mené puisque les expérimentations animales coûtent très cher, notamment en raison des contrôles et des lois qui sont très strictes. Les chercheurs préfèrent donc les méthodes alternatives afin de limiter ces coûts. Le centre suisse de toxicologie humaine appliquée reçoit 10 millions de francs tous les quatre ans, ce centre fonctionne selon la méthode 3R avec des méthodes alternatives.

L'institut d'imagerie moléculaire translationnelle est également un projet se fondant sur ces méthodes alternatives, avec des caméras IRM, pour un investissement de 10 millions. Il existe encore une chaire 3R, celle du professeur Pierre Cosson, au sein du département de physiologie cellulaire et métabolisme.

Quant aux campus Biotech, il est dirigé par une fondation dont l'Université de Genève est propriétaire à 50% et l'EPFL pour le solde. Une

seconde fondation existe au sein de la première, soit l'institut Wyss (*Wyss Centre pour la Bio et Neuro-engineering*) qui a donné quelque 100 millions de francs pour l'établissement de ce centre.

Le campus Biotech cible plus particulièrement le *neurobench*, et la médecine personnalisée, notamment le neuro-affectif qui est complètement humain. Le neurocognitif relève également du Biotech. Le centre de neuro-prothèse a aussi été installé dans l'un des bâtiments du centre. Certes, certaines expérimentations nécessitent des animaux, raison pour laquelle une animalerie existe dans le centre. Mais la plupart des expérimentations ne nécessitent plus d'animaux.

La discussion fait apparaître les points suivants :

- La pétition semble avoir une vision réductrice de la problématique et se contente de faire une analyse dans un secteur particulier. Les fonds investis dans les démarches alternatives sont, en fin de compte, plus conséquents que pour les expérimentations animales.
- Sur l'état sanitaire de l'animalerie de Belle-Idée, on retient qu'il y a plusieurs animaleries à Genève qui comptent environ 50 000 animaux. Il convient toutefois de faire une distinction entre la drosophile (type de moucheron), les zebrafish, qui sont des poissons transparents, et les autres animaux. L'université a engagé une spécialiste qui contrôle les animaleries en plus de la commission cantonale qui fait des visites, et l'état sanitaire des cages respecte la loi.

M. Veuthey précise à ce propos qu'en 1983, 2 millions d'expérimentations étaient réalisées en Suisse alors qu'en 2012, il en reste 600 000, lors même que le nombre de groupes de recherches a explosé. Des cours sont donnés aux personnes qui s'occupent de ces animaux. En 2013 à Genève, il était question de 25 000 animaux concernés par des expérimentations. Des biostatisticiens ont par ailleurs été engagés pour réduire le nombre d'animaux utilisés.

La plupart de ces animaux sont des rats et des souris dont les durées de vie sont limitées, et il est nécessaire de maintenir une place suffisante pour des raisons sanitaires, d'où le recours à l'euthanasie.

- En ce qui concerne les vaccinations, il existe des légendes urbaines. Par exemple, le vaccin contre Ebola ne peut pas être injecté à un humain avant d'avoir été injecté à un singe. L'expérimentation animale est absolument nécessaire dans ce cas.
- Les expériences sur les animaux peuvent durer plusieurs semaines, mais aucune souffrance inutile n'est approuvée. A ce propos, la législation en vigueur est très sévère.

- En 2013, il y avait 28 500 animaux dont 80% de rongeurs. La diversité génétique nécessite un grand nombre de patients.
- Une commission d'éthique existe pour évaluer la question de la durée de la souffrance animale complétée par la notion de temps de non-souffrance chez l'homme. La mise en balance de ces différents intérêts est complexe.

## 5. Discussion et vote de la Commission des pétitions

Un député (PLR) propose le **dépôt** de cette pétition sur le bureau. Il rappelle que les explications de M. Hochstrasser étaient convaincantes. Il rappelle également la diminution drastique du nombre d'expérimentations animales au cours de ces dernières années. Donc, il n'y a pas un manque de conscience de la souffrance animale. Au contraire.

Une députée (Ve) déclare ne pas nier l'utilité de ces expérimentations. Elle ajoute toutefois qu'il est problématique d'euthanasier des animaux qui sont élevés dans les animaleries. Elle rappelle que la pétition ne demande pas la suppression des expérimentations animales mais un renforcement de la recherche dans le domaine des méthodes alternatives. Elle pense qu'il est logique de soutenir une telle démarche, raison pour laquelle elle propose le **renvoi** de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire (UDC) déclare que son groupe a été convaincu par l'audition de l'université. Il ajoute qu'il ne croit pas qu'il soit possible de s'abstenir de l'expérimentation animale. Son groupe soutiendra le **dépôt**.

Un député (MCG) partage cette proposition de **dépôt**. Il rappelle que le campus Biotech s'inscrit dans la recherche des méthodes alternatives et utilise des animaux avec parcimonie. Il ne croit pas qu'il soit légitime de critiquer la politique à l'égard de l'expérimentation animale à Genève.

Un commissaire (S) déclare que son groupe est également en faveur du **dépôt** de cette pétition. Il ajoute que les informations obtenues au cours des auditions ont été complètes et intéressantes. Il rappelle par ailleurs que le futur campus Biotech est déjà largement occupé et il ne croit pas que consacrer l'ensemble des fonds publics destinés à ce campus au développement de méthodes alternatives soit raisonnable.

La députée (EAG) déclare que son groupe est sensible à la préoccupation exprimée dans cette pétition. Mais une réponse aux demandes formulées est déjà existante. Elle se déclare donc également en faveur du **dépôt** de cette pétition.

Le Président fait voter le renvoi de la P 1912 au Conseil d'Etat :

Pour : 1 (1 Ve)

Contre : 12 (2 S, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abstentions : 2 (1 EAG, 1 S)

Le renvoi est refusé.

Le Président fait voter le **dépôt de la P 1912 sur le bureau du Grand Conseil :**

Pour : 14 (3 S, 1 EAG, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : –

Abstention : 1 (1 Ve)

**Le dépôt est accepté.**

Traitement aux extraits proposé.

## **Pétition (1912)**

### **Assez d'expérimentations animales financées par des fonds publics ! Pour un centre d'excellence consacré au développement de nouvelles méthodes substitutives**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

L'intérêt général doit viser le développement de nouvelles méthodes de recherche pour des raisons éthiques et scientifiques.

Le modèle animal pour étudier des pathologies humaines est inadapté dans un grand nombre d'études et n'est qu'un gaspillage de ressources. Pour notre santé, nous devons soutenir le développement de nouvelles méthodes de recherche dont les résultats apporteront des connaissances pertinentes et directement transposables à l'homme.

La détention et l'utilisation d'animaux pour la recherche médicale coûtent chaque année des centaines de millions de francs aux contribuables.

Nous, signataires de cette pétition, demandons au Grand Conseil genevois d'engager les fonds publics consacrés au Campus Biotech pour la création d'un centre d'excellence visant le développement de nouvelles méthodes de recherche. Le gouvernement genevois et l'Université de Genève doivent encourager les carrières académiques et la réalisation de projets dans le domaine des méthodes permettant la suppression des animaux pour la recherche médicale.

N.B. 3 signatures  
*p.a. LSCV*  
*Case postale 148*  
*1226 Thônex*